

# **RAPPORT**

**N° L063/26**

**DESTINATAIRE :**

Sté. CROMASO INVEST

**CONTROLE REGLEMENTAIRE**  
**DE GRUE A TOUR (GME)**

IT IRMAOS TAVARES IT46F

**ENTREPRISE:**

CROMASO INVEST



DEPARTEMENT	<b>RAPPORT DE VERIFICATION</b> <b>D'UN APPAREIL DE LEVAGE</b> <i>Autre que les Ascenseurs et Montes Charges</i> <i>En application de l'Article 31 de l'arrêté viziriel du 9 Septembre 1953.</i>	SERVICE
Contrôle Réglementaire		Contrôle des Appareils de Levage

La Visite de la Grue a été effectuée le 22 janvier 2026 à la demande de la Sté. **CROMASO INVEST**

MISSION EFFECTUEE	ETABLISSEMENT- APPAREIL CONCERNE
Vérificateur : <b>H. GHAZALE</b>	Numéro : Hors Abonnement
Accompagnement :	Repère n° : /
Circonstance de la vérification : <b>Contrôle après installation</b>	Emplacement : Projet de Construction d'un Groupement d'Habitation – Ville Verte / Benguerir

APPAREIL EXAMINE :			
Désignation	: Grue à tour (GME)	Capacité	: 2 500 kg
Constructeur	: IT IRMAOS TAVARES IT46F	Mouflage	: 2/1 ø 10 mm
Série N°	: 9021994118	Hauteur levage	: 28 m
Année de mise en service	: 2002	Longueur flèche	: 46 m
Equipement	: A crochet	Longueur contre flèche	: 8.8 m
Charge (s) Kg	: 2500 – 1000		
Portée (s) m	: 20.8 – 46		

CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES :	
• Grue GME, fixée sur 4 stabilisateurs posés sur radier.	• Lest de base = 56 T
• Lest contre flèche = 9 T	

RESULTAT DE L'EXAMEN :	
	<b>VOIR OBSERVATIONS</b>

Visa Direction	Visa Vérificateur

GRUE A TOUR	
<b>Charpente</b>  Etat d'ensemble charpente. (organes visibles et accessibles).	Bon état
<b>Divers Mouvements</b> <u>Mouvement de levage :</u> - Etat du mécanisme - Etat du frein de levage - Crochet de levage et état - Fins de course crochet - Fins de course chariot et état - Limiteur de charges	Satisfaisant Bon état Bon état Bon état Bon état Fonctionne
<u>Mouvement de direction :</u> - Etat du mécanisme. - Etat du frein de direction. - Butées mécaniques – freins de cours	Bon état Bon fonctionnement Bon fonctionnement
<u>Diverses sécurités complémentaires</u> - Type et de fonctionnement	Satisfaisant
<b>Installations électriques</b> <u>Coupure réglementaire</u> - Type et calibre - Type de verrouillage	Disjoncteur différentiel Verrouillage électrique
<u>Lignes d'alimentation électrique :</u> <u>2 Moteur RCS P et G Vitesse</u> - Type d'alimentation - Protection en amont	Triphasée 380V AC Disjoncteur différentiel
- <u>Alimentation du chariot- 6 DPC 4</u> - Type d'alimentation	Triphasée 380V AC
<u>Coffrets électriques</u> - Etat général des coffrets	Conforme
<b>Prescriptions diverses</b>  Protection organes en mouvement. Inscription charges maximales.	Correct A afficher

*Hanifa CHAFAZALE*  
Inspecteur Agrée  
Tél: 0522 40 00 01/0661333521

**GRUE A TOUR**

**• INSTALLATION ELECTRIQUE :**

- Mise à la terre : Existe
- Fins de course : Bon état
- Freins de mouvement : Fonctionne

**• FLECHE :**

- Charge maximale : Affichées
- Indication des portées : A indiquer
- Fins de course rotation : Rotation limitée

**• POSTE DE COMMANDE:**

- Poste de commande : S.O
- Commande : Laser
- Bouteille extincteur : En place
- Avertisseur sonore : A réparer V.O

**• ECHELLE D'ACCES :**

- Echelle d'accès et garde corps : Existe
- Passerelles de repos : 4

**REMARQUES**

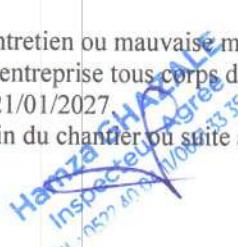
- ✓ Avertisseur sonore à réparer,
- ✓ Plaque signalétique et tableau des charges à fixer de manière visible sur la grue.

**CONCLUSION**

- ESSAIS REGLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT SATISFAISANTS.
- EPREUVES STATIQUE ET DYNAMIQUE EFFECTUEES AVEC SUCCES.
- AVIS FAVORABLE DE MISE EN SERVICE.

Nota : - Tout accident survenu par manque d'entretien ou mauvaise manipulation ne peut être imputée à OPEC.

- Assise de grue sous responsabilité de l'entreprise tous corps d'état.
- Validité du rapport du 22/01/2026 au 21/01/2027.
- En cas de déplacement de la grue au sein du chantier ou suite à une réparation majeur un nouveau contrôle est obligatoire.



# O P E C ndt

*Organisme de Prévention et de Contrôle*

AGREE PAR L'ETAT

Rapport N° L063/26

Page n° :4/4

<b>O P E C</b>	<b>COMPTE RENDU DES EPREUVES</b> Effectuées en Application de l'article 31 de l'arrêté viziriel du 09 Septembre 1953.	<b>Grue à Tour</b>
<b>CONDITIONS D'EXECUTION DES EPREUVES</b>		

## EPREUVES STATISTIQUES

Charge nominale ( Kg )	Surcharge %	Charge appliquée (Kg)	Durée (h)	Résultat
1000	25	1250	1	SATIFASANT

**EPREUVE DYNAMIQUES:** \* La charge d'épreuve a été déplacée dans toutes les positions permises par la disposition des lieux et l'encombrement de la charge.

Charge nominale ( Kg )	Surcharge %	Charge appliquée Kg	Mouvements utilisés	Résultat
1000	10	1100	Tous les mouvements	SATIFASANT

## ESSAI DE FONCTIONNEMENT

- \* ESSAIS REGLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT SATISFAISANTS.
- \* CHARGE DEPLACEE DANS TOUTES LES POSITIONS PERMISES.

## RESULTATS DES EPREUVES

**EPREUVE STATIQUE ET DYNAMIQUE N'ONT FAIT APPARAITRE NI DEFECTUOSITE NI ANOMALIE.**

Haniza GRIFFE  
Inspecteur Agricole  
tel.: 0522 4004 11/06613322

## **ATTESTATION DE STABILITE**

**Rapport n° L063/26**

**Client** : Sté. CROMASO INVEST  
**Lieu de visite** : Projet de Construction d'un Groupement d'Habitation – Ville Verte / Benguerir  
**Date d'intervention** : Le 22 janvier 2026

Nous soussignés OPEC (Organisme de Prévention et de Contrôle), sis à Casablanca, 625 Bd. Mohamed V, attestons par la présente que nous avons procédé au contrôle réglementaire d'une Grue à Tour GME de marque : IT IRMAOS TAVARES, Type IT46F, série n°9021994118, CMU 2.500 Kg.

Placée et utilisée dans le chantier cité ci-dessus, fixée sur 4 stabilisateurs posés sur radier de béton et dont notre constat confirme qu'elle est installée conformément aux règles de l'art et aux normes de sécurité en vigueur.

Les épreuves statique et dynamique effectuées avec succès, confirment que cette grue GME, dispose d'une bonne stabilité.

Nota : - Tout accident survenu par manque d'entretien ou mauvaise manipulation ne peut être imputé à OPEC.  
- Assise de la grue sous la responsabilité de l'entreprise tous corps d'état.  
- Cette attestation est valable du 22/01/2026 au 21/01/2027.  
- Tout déplacement ou intervention majeure sur la Grue et dans le même chantier, nécessitent un contrôle réglementaire avant réutilisation.

Cette attestation est établie pour servir valoir ce que de droit.

Fait à Casablanca, le 22 janvier 2026

LA DIRECTION

